RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'ADJOINT D'ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Maire de la Ville des ABYMES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 522 23 à L521 31 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs
 Territoriaux;
- Vu la délibération en date du mardi 20 juillet 2010 le tableau des promus-promouvables ;
- Vu l'arrêté n°23-101 du 11 octobre 2023 portant établissement les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels, volet avancement de grade ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1:

Le Tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'Administratif Principal de 2ème Classe au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET
Mme AHOUA Florence Aline	Adjoint d'Administratif	01/01/2023
Mr JALTON Jean - Marc Julien	Adjoint d'Administratif	01/11/2023
Mme EDOUARD Cathy Eliane	Adjoint d'Administratif	01/01/2023
Mme MORADEL Huguette	Adjoint d'Administratif	01/01/2023

	Nombre de Femmes	Nombre d'homme	
Inscrits	03	01	

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville des Abymes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- adressé à la Présidente du Centre de Gestion de la Guadeloupe pour communication.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Abymes, le Le Maire

Eric JALTON

Publié le :

1 8 JUIN 2024